



Conseil de la Communauté Séance du 08 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022 *SLOW*

ID : 037-200043065-20221208-2022_12_17-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 02 décembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART (à partir du point VI), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Arnel JOUBERT (suppléant de M. Frédéric SAROUILLE).

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Thierry PRIEUR à Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON et Monsieur Didier ELWART à Monsieur Thierry BOUTARD jusqu'au point V.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER, Madame Marie-France HUREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CICUTTI.

Délibération n°2022 – 12 – 17

Culture

Convention de partenariat et de prestation de service entre la Commune d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise Programmation culturelle 2023

Madame Christine FAUQUET, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 5214-16 et L 5214-16-1 ;

Vu l'avis favorable des commissions culture du 24 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 novembre 2023 ;

Considérant que la Ville d'Amboise réalise pour le compte de la Communauté de communes la programmation culturelle communautaire de spectacles, en cohérence et complémentarité avec la programmation de la saison culturelle d'Amboise ;

Considérant que la Ville d'Amboise programmera les propositions artistiques annuelles en concertation avec la commission culture de la CCVA et en coordonnera la mise en place ;

Considérant qu'en qualité de programmeur, la Ville d'Amboise signera les contrats de cession avec les compagnies ou productions accueillies et établira les bons de commande ou d'engagement et procédera au paiement ;

Considérant que la CCVA procèdera au remboursement conformément aux coûts engagés par la Commune de personnel et de communication, pour un montant estimé à 23 759,00 € ;

Considérant que tout engagement financier supérieur qui entraînerait une augmentation par rapport au budget prévisionnel établi par la commune, devra préalablement faire l'objet d'un accord écrit de la Communauté de communes ;

Considérant que la Ville d'Amboise assurera, pour le compte de la Communauté de communes, l'encaissement de la billetterie des spectacles de la programmation communautaire ;

Considérant qu'une partie des recettes culturelles perçues par la Ville au titre du dispositif départemental sera reversée à la Communauté de communes au prorata des dépenses ;

Considérant que la CCVA s'assurera de la disponibilité des lieux de représentation et d'autres lieux nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat et de prestation de service entre la Commune d'Amboise et la Communauté de Communes du val d'Amboise pour la mise en œuvre de la programmation culturelle.
- **D'autoriser** le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à la culture, à signer ladite convention et tout document afférent à ce point.

Le Président,

Thierry BOUTARD

